

Echos, Echoes, Ecos, Echi

n° 13

LE BILLET

C'est le dernier numéro d'*Échos* que nous publions en tant que CIG 2016-2018. Nous espérons que, comme les précédents, il pourra transmettre l'importance que le travail d'École a eue pour nous. En particulier l'expérience des cartels de la passe, et la transmission que cela représente. Nous espérons que les apports du prochain CIG maintiendront vive l'expérience de l'École, qui n'est pas sans impasses, mais en même temps pas sans joie.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons participé à notre sixième Rencontre Internationale d'École et à notre dixième Rendez-vous international de l'IF. Un travail considérable a été fourni, rendant présent pour chacun la psychanalyse — au plus intime des cures analytiques avec la passe et tous les acteurs de celle-ci, et, sur le versant de l'extension, en cherchant à saisir les questions d'actualité les plus favorables pour la présence au monde de la psychanalyse, sans quitter le fil coupant du discours analytique.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à échanger, travailler pendant ces journées avec les membres de notre communauté internationale. Il faut dire que l'extraordinaire organisation sur place de nos amis espagnols a permis un déroulement sans faille dans une humeur détendue, les choses allant de soi, se réglant au fur et à mesure sans anicroche. Nous remercions vivement Rosa ESCAPA et Ramon MIRALPEIX pour leur aide discrète, efficace et continue.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette organisation:

- les traducteurs de chacun des pays, qui, en amont de ces journées, ont produit un travail considérable ;
- les personnes qui se sont attelées au travail important, nécessaire et précis des listes des votants aux deux assemblées de l'IF et de l'École.

Anne LOPEZ, Marcelo MAZZUCA

LE SYMPOSIUM SUR LA PASSE

Il a eu lieu le mercredi 12 septembre 2018, de 16h à 20h, dans un lieu accueillant avec les traducteurs des 5 langues : anglais, espagnol, français, italien, portugais. Étaient présents :

- les membres du CIG 2014-2016 et du CIG actuel 2016-2018 ;
- les dispositifs locaux d'École de ces mêmes années ;
- les passeurs ayant exercé dans cette même période.

Nous avons fait le point sur les passes, 18 dont la nomination de 4 AE.

Nous avons travaillé avec deux types de cartels :

- *cartels de passe*, constitués en fonction des incompatibilités et autour de la langue du passant, mais en ayant recours parfois à un traducteur extérieur proche de cette expérience quand il n'y avait pas, dans le CIG, un membre disponible pour la traduction. Ceci s'est passé sans difficulté particulière. Les membres des cartels de passe n'ont pas « choisi » d'être dans un cartel. Nous avons tous ainsi participé peu ou prou au même nombre de passes. Devant le nombre de passes brésiliennes, il s'avère toutefois nécessaire d'avoir un membre supplémentaire brésilien. Un membre espagnol sera ajouté lors de l'Assemblée de l'École et un membre italien, de par les difficultés locales, ne sera pas présent dans le prochain CIG. Nous souhaitons vivement que cette absence de membre italien ne s'éternise pas ;
- *cartels du CIG internationaux*, par Skype, qui ont eu parfois quelques difficultés de traduction et de disponibilité.

Des membres du CIG sont intervenus brièvement pour traiter d'un point particulier. Ces travaux seront publiés dans le *Wunsch* n° 19 sous la rubrique, « Ce que nous avons appris, et/ou implication de la *doxa* dans les passes entendues » :

- Sandra Berta : « Points de suspension » ;
- Jean-Pierre Drapier : « Passe et point de capiton dans la psychose » ;
- Carme Dueñas : « Quand la vie prend le dessus » ;
- Marie-Noëlle Jacob-Duvernet : « Précision et imprécisable » ;
- Agnès Metton : « Passe et Witz » ;
- Frédéric Pellion : « Passe et temps » ;
- Marina Severini : « Quand le cartel ne nomme pas ».

Nous avons discuté d'une passe « induite », qui recouvre la question du trajet analytique d'une personne dont on ne sait rien et qui s'est proposée pour faire la passe. Cette passe a provoqué chez les passeurs une sorte de quiproquo, l'un attendant que la personne parle, l'autre parlant à la place du passant. Nous pensions que cela était peu adapté à la passe mais le cartel a pu décider de l'entrée comme membre d'École, un certain trajet

étant accompli. Il faudrait peut-être rechercher une autre façon de faire mais cela reste difficile car c'est plutôt un problème politique et théorique concernant les Forums rattachés. Il serait sans doute souhaitable que les dispositifs locaux d'École s'occupant de la garantie puissent se concerter plus fréquemment avec les membres du CIG.

Chaque cartel de passe reste maître de sa décision finale, mais l'échange avec tous les membres du CIG permet de formuler plus finement les éléments de décision du cartel de passe, et cela produit parfois un gain de savoir pour tous — ou de perplexité, ce qui relance les échanges.

Nous avons retiré 3 passeurs, et nous pensons que finalement c'est un problème récurrent à chaque CIG et qu'il est difficile de l'éliminer complètement, cela faisant partie des contingences propres à la passe.

Nous avons reparlé de la fonction du Symposium qui doit rester surtout centré sur la manière de résoudre les difficultés rencontrées. Il nous a semblé important que chaque CIG organise ce symposium avec son style et en fonction des questions qu'il se pose de manière diverse et variée, l'unanimité n'étant jamais assurée et pas forcément souhaitable.

TRAVAIL DU CIG

1 – Réunion des 29, 30 juin et premier juillet 2018

Nous avons écouté 3 passes, avons discuté certains points et échangé ensemble sur les décisions prises.

Nous avons travaillé à finaliser la Rencontre d'École, l'ordre du jour de son Assemblée et le Symposium.

La Commission d'Agrément Internationale, CAI, composée de Sidi Askofaré, Sandra Berta, Roser Casalprim, Jean-Pierre Drapier, Carme Dueñas, Clara Cecilia Mesa, Agnès Metton, Marina Severini, s'est réunie le 29 juin et a décidé de la nomination de 19 AME, dont vous avez eu connaissance sur la liste de l'IF. Il y a eu des propositions acceptées faites par des membres d'École non AME, cinq, ce qui souligne le bien-fondé de cette ouverture des propositions de nominations d'AME à tout membre d'École.

2 – Réunions pendant le rendez-vous

Nous nous sommes souvent réunis, pas toujours tous, et à différents moments ; ensemble, le mercredi 12 septembre de 10h à 14h, avant le Symposium, et puis, après le rendez-vous et les Assemblées, le lundi 17 septembre.

Un cartel a écouté une passe le vendredi 14 septembre et a pu en discuter le lundi 17.

Nous pensons que notre Rencontre d'École a été appréciée et a permis à certains membres du CIG de s'exprimer sur la passe, sur ce qu'elle est dans le trajet analytique.

NOUVEAUTÉS VOTÉES À L'ASSEMBLÉE D'ÉCOLE DU 16 SEPTEMBRE 2018

Nous pouvons retenir les changements suivants :

- les **votants** aux Assemblées de l'IF et d'École seront sans les passeurs puisqu'il s'agissait d'une erreur. Ce seront : le CRIF, le Collège des Délégués, les trois derniers CIG, les trois secrétariats de la passe correspondant à ces trois CIG ; s'y ajouteront, pour l'Assemblée d'École, les AE en exercice ;
- le principe d'un temps de **secrétariat** est accepté, en fonction des possibilités de la Trésorerie Internationale. Lucile Cognard propose son aide pour établir les listes de votants, ce que nous avons accepté ;
- la composition du **CIG** sera dorénavant de **17 membres** ;
- les commissions locales peuvent recevoir ou solliciter des **propositions d'AME** de la part de membres d'École appartenant ou non au dispositif ;
- les modalités de **défraiement** des membres du CIG ont été précisées ;
- les **conditions d'admission des membres d'École** et les modalités de formalisation du **rattachement** d'un ou de plusieurs Forum(s) isolé(s) à un dispositif d'École local (DEL) existant ont été précisées (art. VI, IX et XIII¹ des « Principes directeurs ») ;
- dans la même veine, nous avons souhaité encourager un travail sous forme de cartels internationaux sur les conditions d'admission des membres d'École, travail à impulser par les dispositifs locaux de la garantie et épistémiques. L'intérêt de ce travail serait de confronter, et peut-être rapprocher, les sensibilités et pratiques locales. De plus, puisque tout membre d'École peut dorénavant proposer des AME, ceci pourrait avoir un effet à long terme sur les nominations d'AME ;
- enfin, l'Assemblée de l'IF a approuvé la création d'un Laboratoire international de l'orientation politique de l'École de l'IFCL, dont les finalités et les modalités d'élection seront retranscrites dans les « Principes directeurs »¹.

*

Nous joignons le compte-rendu complet de cette Assemblée.

1. L'ancien art. XII deviendra XIII du fait de l'insertion de l'article sur le Laboratoire international, cf. *infra*.

ASSEMBLÉE D'ÉCOLE, BARCELONE, 16 JUILLET 2018

L'assemblée s'ouvre à 15h10. Il y a 143 votants présents ou représentés.

Point 1. Votants à l'Assemblée d'École

Explication du CIG au sujet de la confusion entre la composition du symposium de la passe, qui comporte les passeurs ayant exercé, et la composition de l'assemblée des votants de l'École : ces passeurs (membres d'École, ayant exercé comme passeurs, ayant payé leurs cotisations) se sont trouvés inscrits comme votants dans l'Assemblée de notre École, alors que cela n'a jamais été voté, du fait d'une erreur qui les a fait apparaître dans les différentes versions des « Principes directeurs ».

La rectification de cette erreur est donc mise au vote. Elle est **adoptée à l'unanimité moins une voix contre**.

Une autre modification de la composition de l'Assemblée, celle d'inscrire comme votants à l'Assemblée d'École les AE en exercice, est soumise au vote. Elle est **adoptée à la majorité, 15 voix contre, 0 abstention**.

L'Assemblée des votants de l'Assemblée d'École sera donc composée à l'avenir par :

- *le CRIF,*
- *le Collège des délégués,*
- *les trois derniers collèges internationaux de la garantie,*
- *les trois secrétariats de la passe correspondant à ces trois CIG,*
- *les AE en fonction.*

Point 2. Rapport d'activité du CIG et rapport du CAOÉ

En dehors de ce qui va être développé plus bas, le CIG a travaillé sur beaucoup d'autres points, par exemple :

- la médiation entre l'ÉPFCL-Brésil et le Red Diagonal Brazil ;
- l'Italie, avec la division qui s'est constituée pendant notre mandat ; ceci nous a préoccupé du fait de l'éventuelle disparition du DEL italien ;
- ou encore la question posée par la décision de Vera Iaconelli.

Les passes

Nous en sommes à 18 passes, plus quatre en cours, dont une entendue pendant ces journées. Nous avons sur ces 18 passes eut la joie de nommer 4 AE, Julieta DE BATTISTA (Argentine), Adriana GROSMAN (Brésil), Carmen LAFUENTE-BALLE (Espagne) et Nicolas BENDRIHEN (France).

Les passes se répartissent comme suit :

- Argentine : 1,

- Brésil : 8,
- Colombie : 1,
- Espagne : 2,
- France : 3,
- Italie : 3.

Nous avons gardé comme fonctionnement les deux cartels, cartels du CIG et cartels de passe, dont l'usage nous semble positif.

La C.A.I., Commission d'Agrément Internationale

Formée de Sidi Askofaré, Sandra Berta, Roser Casalprim, Jean-Pierre Drapier, Carme Dueñas, Clara Cecilia Mesa, Agnès Metton, Maria Severini, la Commission s'est réunie le vendredi 29 juin 2018 et comme vous le savez déjà a nommé 19 nouveaux AME :

- 8 en France : Nadine CORDOVA-NAÏTALI, Vicky ESTEVEZ, Bruno GENESTE, Françoise LESPINASSE, Françoise TALABARD, François TERRAL, Bernard TOBOUL, Radu TURCANU,
- 1 en Italie : Isabella GRANDE,
- 1 en Israël : Daphna BENZAKEN,
- 1 en Grèce : Stylianos MORIATIS,
- 2 en Espagne : Camila VIDAL GUTIERREZ, Maria Jesus DIAZ GONZALEZ,
- 2 Amérique Latine Sud : Alejandro ROSTAGNOTTO, Fernando MARTINEZ,
- 4 au Brésil : Glaucia NAGEM DE SOUZA, Heloisa Helena ARAGAO RAMIREZ, Katia BOTELHO DE CARVALHO, Rainer Mally MELO TEIXEIRA.

Deux propositions, n'émanant pas d'un DÉL, ont été écartées. Le point n° 5 mettra au vote une réponse possible à cette question.

Les publications

Ont été la tâche spécifique des membres du CAOÉ (collège d'animation et d'orientation de l'École), formé des deux secrétaires, ainsi que de Roser Casalprim et Marina Severini auxquels se sont ajoutés Sandra Berta, Carme Dueñas, Clara Mesa et Marc Strauss.

Vous connaissez le contenu de nos réunions et de nos discussions par les *Échos* que nous avons publiés, *Échos* n° 9, 10, 11, 12.

Nous avons publié deux Bulletins internationaux, le *Wunsch* n° 17 et le *Wunsch* n° 18. Le numéro 19 sera consacré à notre Rencontre d'École qui vient d'avoir lieu ce jeudi 13 septembre.

Remarque

Nous avons jusqu'à présent consacré 11 journées complètes de travail pour les passes et les temps de réflexion en commun du CIG.

Vu l'ampleur des tâches administratives, le CIG propose d'avoir recours à un temps de secrétariat dont le coût financier serait assumé, dans la mesure de ses moyens, par la trésorerie internationale.

Du débat qui suit cette proposition, on peut retenir : 1) l'importance d'organiser au mieux la transmission d'un CIG au suivant ; 2) d'une répartition équilibrée des tâches à l'intérieur du CIG, et ce dès le début de son mandat ; 3) la disponibilité de Lucile Cognard pour aider, dans le cadre de sa gestion du site international et du Répertoire, à la gestion et à l'ajustement des listes.

La proposition du CIG est soumise au vote. Elle est **adoptée** avec **62 voix pour, 51 voix contre et 23 abstentions**.

3 - Le débat sur les AME

Ce débat n'est jamais fini et l'École aura certainement à y revenir.

Comme évoqué au Symposium, il nous semble que cette question peut être reprise au travers des cartels internationaux, animés par les dispositifs locaux de garantie et épistémiques, travaillant sur ce qui est attendu d'un membre d'École. Ce serait aussi tenir compte de la nouveauté qui fait que, depuis l'Assemblée de Medellin, les membres d'École peuvent proposer des AME. Cinq propositions ont émané de membres d'École non AME.

4 - Vote sur le principe de rechercher la manière adéquate aux visées de l'École pour que les nominations d'AE laissent une trace

Argument du CIG

Les AE sont un produit d'École qui par leur différence « absolue » font série. Il n'y a jusqu'ici aucune représentation et signe de leur existence dans les assemblées ni au symposium. Ils deviennent en général AME par la suite mais pas toujours rapidement. Bien sûr nous connaissons tous la citation de Lacan « s'encaster dans la caste ». Les castes existent de toute façon partout et chez nous aussi. Lacan a maintenu la passe coûte que coûte et nous nous efforçons de la maintenir vive et vivante. En faire trace marque l'histoire de notre École, « hystorise » le produit de la passe de notre École.

Ce serait un vote d'approbation du principe et le CIG suivant aurait à étudier la manière de présenter dans notre Répertoire la trace des AE, par exemple une datation.

Le débat fait apparaître la difficulté de déterminer *a priori* ce que pourrait être cette trace. Elle réside dans le travail (et l'enseignement éventuel) de chacun des AE, et dans ses conséquences sur celui de chacun.

Ce point n'est finalement pas soumis au vote.

5 - Article IX des « Principes directeurs »

A) Modification de la composition du CIG

Argument du CIG

Ce point a été envisagé à Medellin. Nous pensons que le CIG a eu parfois une difficulté certaine à traiter les passes, essentiellement pour des problèmes de langue et traduction. Nous souhaitons réduire ces difficultés avec l'introduction d'un membre parlant le portugais et d'un membre parlant l'espagnol.

Art. IX. Texte actuel :

« IX. La garantie

Elle est délivrée au niveau international par le Collège International de la Garantie.

1) Définition et fonctions

a) Le Collège International de la Garantie est composé de 16 membres, élus localement dans chaque dispositif, sur candidature, pour deux ans et par tous les membres d'École du dispositif à jour de leurs cotisations (Forum, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente.

2) Élection du Collège International de la Garantie

a) Les 16 membres du Collège sont élus localement dans chaque dispositif par les membres du dispositif d'École auquel ils appartiennent, à jour de leur cotisations (forums, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente. On élit localement 10 membres pour la France et rattachés, 2 pour l'Espagne (F9 et FOE-FPG), 1 pour l'Italie (FPL) et 3 pour l'Amérique latine (Brésil, AL-Nord et AL-Sud). Les candidats élus sur chaque liste sont ceux qui ont obtenus le plus de voix. En cas d'ex aequo entre deux candidats, on tire au sort. »

Proposition

1) a) « Le Collège International de la Garantie est composé de 17 membres, élus localement dans chaque dispositif, sur candidature, pour deux ans et par tous les membres d'École du dispositif à jour de leurs cotisations (Forum, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente. »

2) a) « Les 17 membres du Collège sont élus localement dans chaque dispositif par les membres du dispositif d'École auquel ils appartiennent, à jour de leur cotisations (forums, IF et École) pour l'année en cours et l'année précédente. On élit localement 10 membres pour la France et rattachés, 3 pour l'Espagne (F9 et FOE-FPG) et 4 pour l'Amérique latine (Brésil, deux membres, AL-Nord, un membre, et AL-Sud, un membre). Les candidats élus sur chaque liste sont ceux qui ont obtenus le plus de voix. En cas d'ex aequo entre deux candidats, on tire au sort. »

La proposition est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.**

B) Autre modification dans l'article IX des « Principes directeurs ». Cette question concerne les propositions d'AME

Art. IX. Texte actuel :

« Les commissions locales peuvent recevoir ou solliciter des propositions de la part des membres d'École du dispositif. »

Certains collègues souhaitent supprimer cette limitation aux seuls membres d'un même dispositif. Les membres du CIG sont partagés sur cette question. Le texte retenu serait alors :

Proposition

« Les commissions locales peuvent recevoir ou solliciter des propositions de la part des membres d'École. »

Le débat fait apparaître, en même temps que le risque qu'il y a peut-être à élargir ainsi les opportunités de propositions avant même d'avoir pu peser les conséquences du précédent élargissement aux Membres d'École, la nécessité de tenir compte des situations locales.

La proposition est soumise au vote. Elle est **adoptée avec 74 voix pour, 49 voix contre et 12 abstentions.**

6 - Reprise de l'idée développée au Symposium

Le CIG souhaiterait encourager un travail sous forme de cartels internationaux sur les conditions d'admission des membres d'École. Ce travail pourrait être impulsé par les dispositifs locaux de la garantie et épistémiques. L'intérêt de ce travail serait de confronter, et peut-être rapprocher, les sensibilités et pratiques locales. De plus, puisque tout membre d'École peut dorénavant proposer des AME, il pourrait avoir un effet à long terme aura sur les nominations d'AME.

7 - Modalités de défraiement des membres du CIG

Proposition

« Étant donné l'importance de l'engagement financier des membres du CIG, il est proposé que soient remboursés à tous ses membres l'ensemble des frais de déplacement : billets d'avion ou de train, frais d'hébergement (dans la limite de 100 € par nuit) et de repas (dans la limite de 30 € par jour) lorsque le CIG se réunit en dehors de tout rendez-vous international et/ou journées nationales.

Lorsque le CIG se réunit en marge des Rencontres d'École quelles qu'elles soient, il est proposé que soient remboursés à tous ses membres les frais d'hébergement et de repas occasionné(s) par le(s) jour(s) sur place supplémentaire. »

La proposition, qui élargit à tous les membres du CIG un état de fait antérieur, est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.**

8 - Questions des rattachements et des différents articles de nos « Principes directeurs » qu'il nous semble devoir modifier

Liminaire

Les art. VI et XII des « Principes directeurs » sont interdépendants. Ils ne peuvent se lire qu'en liaison l'un avec l'autre. C'est pourquoi le débat et le vote sur l'une ou l'autre des propositions concernant l'art. VI ont eu lieu après ceux sur l'art. XII.

A) Proposition de changement de l'art. VI.1

Argument du CIG

Ainsi qu'indiqué dans *Échos* n° 12, il convient d'ajuster la formulation de l'art. VI.1. des « Principes... » aux nouvelles situations, dont celle des Forums de la future zone plurilingue, et d'autres Forums qui ne sont pas tous explicitement rattachés à un dispositif d'École local.

Après discussion, le CIG propose le changement de l'art. VI.1. des « Principes directeurs ».

Pour rappel, les Forums qui vont sortir de la zone francophone étaient de fait rattachés aux dispositifs d'École (DEL), accueil et de garantie, de l'ÉPFCL-France. Certains membres de ces Forums ont une double appartenance ÉPFCL-France et leur Forum, la nouvelle zone ne changera rien à cela. Certains membres de ces Forums sont aussi membres d'École de l'ÉPFCL-France et ils le resteront. Néanmoins, du fait du détachement de la zone, ces Forums ne seront plus automatiquement rattachés au DEL de l'ÉPFCL-France et auront à choisir vers qui se tourner.

Par ailleurs, la médiation au sein de la zone Brésil entre l'ÉPFCL-Brésil, qui accueille le dispositif local CLEAG, et le Rede Diagonal Brasil n'a pas encore abouti à une conclusion. Elle est conduite par un membre du CIG (Sandra Berta), un membre de la zone Brésil extérieur au CIG (Dominique Fingermaun) et avec la participation de Glaucia Nagem, Elisabete da Rocha Miranda et Ida Freitas (EPFCL-Bresil), Angela Diniz Costa et Jose Antonio Pereira da Silva (Rede Diagonal Brasil).

Art. VI.1. Texte actuel

« VI. Les membres

1. Ceux qui veulent s'engager dans l'École en font la demande auprès d'une commission d'accueil et s'inscrivent dans l'association de l'IF où cette commission est implantée. »

Proposition 1

« 1. Les membres des Forums qui veulent s'engager dans l'École en font la demande auprès d'une commission d'accueil en suivant les conditions de l'art. XII des « Principes directeurs ». »

Proposition 2

« 1. Les membres des Forums qui veulent s'engager dans l'École en font la demande auprès du Dispositif d'École Local (DEL) vers lequel ce Forum, à la majorité de ses membres, aura décidé de se tourner à cette fin. »

B) Proposition de changement de l'article XII des « Principes directeurs ». Les instances de fonctionnement d'École au niveau local

Texte actuel

« Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École et les forums isolés peuvent choisir de se rattacher à une zone de référence.

Argument du CIG

Il convient d'ajuster la formulation des dispositions concernant les Forums aux nouvelles situations, nombreuses et différentes. En effet :

- quoiqu'elle ne soit obligatoire pour personne, l'École vectorise de fait le fonctionnement de tous les Forums de l'IF ; or, l'intensité de ce vecteur varie d'un lieu de l'IF à l'autre, comme varie la connaissance que chaque lieu a du travail qui se fait dans les autres ;
- si le collège des Délégués permet la représentation démocratique des Forums isolés aux Assemblées, ces Forums, à ce premier stade de leur structuration, n'ont pas nécessairement vocation à fournir des électeurs ou des éligibles aux instances locales d'École et au Collège International de la Garantie (CIG).

Il y aurait alors lieu de distinguer entre trois modalités de regroupement entre Forums :

- l'*association*, qui suppose un accord formalisé entre les différentes parties pour constituer ensemble un dispositif, et donne à tous les membres d'École des Forums associés les mêmes droits ;
- le *rattachement*, qui suppose un accord formalisé entre les parties, dont l'une a déjà un dispositif d'École, et donnerait au membre du Forum rattaché les mêmes droits à voter et à être éligible qu'à celui du dispositif « rattachant » ;
- la *référence*, qui permet au membre du Forum considéré de faire appel aux dispositifs d'École locaux sans pour cela pouvoir demander à être Membre d'École ni être électeur ni éligible aux instances locales d'École et au CIG.

Après discussion, le CIG propose le changement de l'art. XII. des « Principes directeurs », plus précisément son quatrième §. 3 propositions pour ce point.

Proposition 1

« Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École. Des forums isolés peuvent ainsi choisir, à la majorité de leurs membres, de se référer à une zone préférée unique pour faire appel à ses dispositifs épistémiques et/ou de garantie.

Les membres d'un Forum référé font appel aux dispositifs locaux d'École sans y voter, ni y être éligible, ni devenir membre d'École. Pour que les membres d'un Forum isolé puissent devenir Membres d'École, il faudra que ce Forum (ou cet ensemble de Forums) fasse la demande, à la majorité de ses membres, de se rattacher à cette zone, et que cette demande donne lieu à un accord formalisé entre les deux parties (rattachée et rattachante). Les membres des Forums rattachés peuvent voter et être éligibles pour le CIG et les instances locales du dispositif rattachant selon les critères d'élection et d'éligibilité détaillés dans les « Principes directeurs », (art. VI, IX et XII). »

Proposition 2

« Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs Forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École ; des Forums isolés peuvent ainsi choisir, à la majorité de leurs membres, de se référer à une zone préférée unique pour faire appel à ses dispositifs épistémiques et/ou de garantie.

Pour que les membres de ce Forum puissent devenir Membre de l'École il faudra que ce Forum (ou cet ensemble de Forums) fasse la demande, à la majorité de ses membres, de se rattacher à cette zone et que cette demande donne lieu à un accord formalisé entre ces deux parties (rattachée et rattachante). Les Membres des Forums

ainsi rattachés peuvent voter et être éligibles pour le CIG et les instances locales du dispositif rattachant selon les critères d'élection et d'éligibilité détaillés dans les « Principes directeurs » (Article VI, IX, XII). »

Proposition 3

« Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École ; des Forums isolés peuvent ainsi choisir, à la majorité de leurs membres, de se référer à une zone préférée unique pour faire appel à ses dispositifs épistémiques et/ou de garantie. Toutefois, pour que les membres de ce Forum puisse devenir Membres d'École, il faudra que ce Forum (ou cet ensemble de Forums) fasse la demande, à la majorité de ses membres, de se rattacher à cette zone, et que cette demande donne lieu à un accord formalisé entre des deux parties (rattachée et rattachante). Les membres des Forums ainsi rattachés peuvent voter et être éligibles pour le CIG mais ils ne peuvent pas être éligibles pour les instances locales du dispositif rattachant selon les critères d'élection et d'éligibilité détaillés dans les « Principes directeurs » (art. VI, IX et XII). »

Du fait du cheminement de la rédaction, la contenu de la proposition 2 est identique à la proposition 1. Elle semble néanmoins plus claire.

Le débat fait en outre apparaître que, si l'état actuel de l'Art. XII permet déjà le rattachement et l'association, toutes deux optionnelles, les propositions permettent de clarifier en partie les conditions du rattachement.

L'idée de référence, bien que conforme à la situation de fait de certains jeunes Forums, semble en fin de compte assez vide de contenu pratique.

Les Forums de la zone plurilingue seront rattachés au dispositif français. La situation du Brésil est pour l'instant non consensuelle, mais il ne semble pas envisageable de modifier les « Principes » pour cette seule situation locale et avant qu'elle n'ait au moins ébauché sa propre solution.

Ces considérations aboutissent à une **rédaction modifiée de la proposition B) 2** :

« Si ce quota n'est pas atteint, plusieurs Forums peuvent s'associer pour faire fonctionner les structures de l'École ; des Forums isolés peuvent aussi choisir, à la majorité de leurs membres, de se rattacher à un dispositif épistémique et/ou de garantie.

Pour que les membres de ce Forum puissent devenir membre de l'École, il faudra que ce Forum (ou cet ensemble de Forums) fasse la demande de se rattacher à cette zone et que cette demande donne lieu à un accord formalisé, ratifié à la majorité de leurs membres, entre les deux parties (rattachée et rattachante). Les membres des Forums ainsi rattachés peuvent voter et être éligibles pour le CIG et les instances locales du dispositif rattachant selon les critères d'élection et d'éligibilité détaillés dans les « Principes directeurs » (Art. VI, IX, XII). »

La proposition 2 ainsi rédigée est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions**. Par suite, la proposition A) 1 concernant l'Art. V.1. (*cf. supra*) est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention**.

9 – Questions diverses

10 - Rapport financier

L'Assemblée est levée à 18h55.